



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 31421

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intérêt d'organiser des stages gratuits pour l'apprentissage d'une langue vivante pendant les vacances, comme cela a été réalisé pour la langue anglaise. Cette expérience ne peut être que bénéfique, mais il lui demande si elle ne pourrait être étendue à d'autres langues, notamment dans les régions géographiquement frontalières pour une meilleure connaissance par exemple de l'allemand, ou de l'italien, ou de l'espagnol.

Texte de la réponse

Des stages d'anglais oral sont proposés à tous les lycéens dès 2009. Il ne s'agit pas, par cette nouvelle mesure, de sous-estimer les autres langues, mais de privilégier l'anglais en tant que langue de communication internationale. Il convient à cet égard de souligner que ce nouveau dispositif concerne la grande majorité des élèves, puisque 97,5 % des élèves du second degré étudiaient l'anglais à la rentrée 2007. Il est toujours possible d'étendre, en complément, ce dispositif à d'autres langues vivantes en tenant compte de situations locales, par exemple à l'allemand en Alsace et en Lorraine. De plus, pour ce qui est de l'allemand, le plan de relance en faveur de cette langue se poursuit dans les collèges et les lycées. Le dispositif des classes bilangues, qui permet d'apprendre deux langues dès la classe de 6e, devrait notamment, dans les années à venir, se traduire par une remontée globale des effectifs de germanistes dans le second degré.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31421

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8300

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2073